Direction des relations internationales de l'enseignement
Centre de Langue

Ressources pour les enseignants et les formateurs en français des affaires

Auto-formation : Comprendre l'environnement économique

Crédit : ***Joëlle Bonenfant***
Jean Lacroix

Notion : La politique économique

Le fonctionnement du marché ne permettant pas toujours d'aboutir à une situation d'équilibre satisfaisante, l'intervention de l'Etat devient alors nécessaire pour réguler l'économie et ce dernier élabore une politique économique.

1. Définition.

On définit la politique économique comme l'ensemble des moyens mis en œuvre par l'Etat pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixé dans le but d'améliorer la situation économique générale du pays. Plusieurs raisons peuvent justifier l'intervention de l'État dans la sphère économique, parmi lesquelles la nécessité de maintenir la cohésion sociale, l'équilibre des marchés ou le libre exercice de la concurrence.

2. Les objectifs de la politique économique.

Les principaux objectifs de la politique économique sont, pour les économistes, au nombre de quatre :

- la **croissance économique,** qui est mesurée par le taux de croissance du PIB.
  Dans ce domaine, l'objectif de l'Etat est de favoriser une croissance élevée et inscrite dans la durée.

- le **plein emploi**, évalué par le taux de chômage.
  L'Etat va aider, directement ou indirectement, à créer des emplois.

- la **stabilité des prix**, traduite par le taux d'inflation.
  Il s'agit pour l'Etat de garantir le maintien du pouvoir d'achat des agents économiques en luttant contre l'inflation qui l'érode.

- l'**équilibre des comptes extérieurs**, indiqué par le solde de la balance des paiements.

3. Les différentes politiques économiques.

On distingue deux grands types de politique économique selon le but poursuivi par l'Etat :

- s'il s'agit de contrebalancer un ralentissement temporaire de l'activité économique, l'Etat mettra en œuvre une **politiques conjoncturelle**.

- si au contraire, il s'agit de modifier en profondeur les structures économiques et sociales, l'Etat aura recours une **politique structurelle.**

- La **politique conjoncturelle** a pour but d'agir, à court terme, sur les indicateurs économiques pour orienter l'activité dans un sens permettant de rétablir les grands équilibres macroéconomiques
  Les instruments qu'elle utilise sont essentiellement :

  - la **politique budgétaire** (l'Etat augmente les dépenses publiques pour relancer l'activité),
  - la **politique de l'emploi** (mesures favorisant la création d'emploi et assurant des revenus aux chômeurs),
  - la **politique monétaire** (limitation du crédit, modification des taux d'intérêt),
  - la **politique fiscale** (augmentation des taxes, réduction des impôts...),
  - la **politique de la santé** (prise en charge des dépenses...).

- La **politique structurelle** s'inscrit dans le long terme et vise à agir sur les structures économiques du pays pour transformer le mode de fonctionnement du système économique.

  Les mesures prises touchent l'emploi, la santé, la fiscalité mais aussi la politique industrielle et agricole, la politique de l'environnement, l'aménagement du territoire, le système de protection sociale (réforme des retraites), etc.

  Ces politiques ne donnent des résultats que longtemps après leur mise en place.